

**1402**  
**Société par Actions Simplifiées**  
**au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : 52 impasse du Bosquet – 34400 LUNEL**

904 794 666 RCS MONTPELLIER

---

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
EXTRAORDINAIRE DU 10/06/2023

---

L'an 2023,

Le 10 juin,

A 14 heures,

**PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION DES STATUTS**

L'associé unique de la SAS 1402 c'est réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Joséfa CORTES, en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 000 actions sur les 2 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

JC

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION DES STATUTS**

Joséfa CORTES, présidente de la SAS 1402, décide de transférer le siège social de 16 Chemin des Chênes – 34400 SATURARGUES, à 52 IMPASSE DU BOSQUET – 34400 LUNEL à compter Du 10/06/2023

L'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

#### ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à 52 IMPASSE DU BOSQUET 34400 LUNEL

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### **DEUXIEME RÉOLUTION – POUVOIRS POUR L'ACOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A Mauguio,  
le 10/06/2023 à 15h

La Présidente, Joséfa CORTES

